

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR



MAIRIE
DE
SAINT-MAUVEZ

CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 17 SEPTEMBRE 2026

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six et le jeudi 17 septembre, à 19 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Fabrice RIVALLAN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11 - Présents : 10- Votants : 10 – Absent : 1
Date de la convocation et d'affichage : 11 septembre 2026

Etaient présents : Fabrice RIVALLAN, Christophe HERNIO, Laure VAN DEN BLIEK, MANIVEL Yannick, PAVARD Michel, GUERIN Victor, GALLIER Claire, PESCHOT Jérôme, MENDES BENTO Lydie, Amandine LUBINEAU.

Absent(e) excusé(e) : CHOTARD Typhaine

Secrétaire de séance : Michel PAVARD

Procuration :

2026 – 05- 009 - Questions diverses

▪ **Détermination du tarif du repas communal du 11 novembre 2026**

Le Maire propose les tarifs suivants :

8.00 € la participation par personne âgée de 65 ans et plus

26.00 € le tarif pour les adultes participants hors commune.

13.00 € pour les conjoint(e)s des élus

▪ **Cérémonie du 11 novembre 2026**

La cérémonie du 11 Novembre aura lieu à 11h30 au monument aux morts suivi du vin d'honneur.

Une demande de devis pour le repas du 11 Novembre sera à effectuer auprès des restaurants de Corseul et Vildé-Guingalan.

Pour copie conforme
Le 19 juin 2026

Le Maire,
Fabrice RIVALLAN



Le secrétaire,
Michel PAVARD